

Metz, le 1^{er} décembre 2022.

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
Pauline THEIS Tél : 03 87 34 34 31
Astride ERMAN Tél : 03 87 34 33 27

SARL NEW HOME

Mr BARABAN Bernard

69 avenue Sainte Marguerite
54510 ART SUR MEURTHE

E-mail : pauline.theis@moselle.gouv.fr
astride.erman@moselle.gouv.fr

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet d'aménagement du lotissement « Le Chatry » sur la commune de Moyenvic – Arrêté portant opposition à déclaration

RÉF. : Dossier GUN Env N° DIOTA - 221005-162033-364-072

P.J. : 1

Recommandé avec AR n°

1A 134 550 65890

Monsieur,

J'ai accusé réception de votre dossier de déclaration le 5 octobre 2022, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'aménagement du lotissement Le Chatry sur la commune de Moyenvic.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier sur GUN Env : 5 octobre 2022
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-221005-162033-364-072

Je vous précise que votre dossier n'est pas régularisable sur le fond au titre de la loi sur l'eau et fait donc l'objet d'un arrêté d'opposition à déclaration que vous trouverez en pièce jointe.

Par ailleurs, la commune de Moyenvic est soumise aux dispositions du règlement national d'urbanisme et à la règle de la "constructibilité limitée". Au regard de la réglementation s'appliquant actuellement sur cette zone, l'emprise du lotissement n'est pas considérée comme constructible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :

- Mairie de Moyenvic
- BEPG – 2 allée de Saint Cloud 54600 Villers lès Nancy
- Pauline Theis – DDT 57
- Agnès Suzzi